30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310
laicite64@gmail.com

9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116



Bulletin n° 35 - LAICITE & DEMOCRATIE

EDITORIAL

Cher lecteur ,

Un numéro spécial consacré à la laïcité et la démocratie. Un article de Jean BAUBEROT en guise de rappel des définitions et concepts de laïcité et démocratie. Puis la présentation de livres permettant la compréhension et une réflexion dans le contexte d'une actualité troublée. Quelques pistes sur la notion de liberté, d'égalité et de fraternité qui forment le ciment de la république.

En France, la liberté d'expression est un droit fondamental. Dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789 : L'article 10 dispose que « ***Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi*** ».

Bonne lecture à tous. Bruno DESEVAUX.

LAICITE & DEMOCRATIE

La laïcité, élément clef de la démocratie

Article de **Jean BAUBEROT-** **Dans Après-demain 2011**

Synthèse de l'article :

*Dès qu'un changement politique interviendra en France, il faudra refonder la laïcité. Pour pouvoir le faire, il faudra sortir d'un débat stérile : la querelle des adjectifs. Certains prétendent qu'ajouter un adjectif à laïcité serait « **insulter la laïcité** ». Or la Constitution ajoute quatre adjectifs à la République : celle-ci est **démocratique, laïque, indivisible et sociale**. Insulte-t-elle la République pour autant ?*

Il existe actuellement, en France, un malaise autour de la laïcité… En fait, dans ce contexte, l'invocation de la laïcité n'est qu'un masque pour tenter de cacher une politique qui va à l'encontre des libertés et qui est hostile aux migrants. C'est une laïcité falsifiée…. Sans entrer ici dans le détail de cette histoire récente, il est nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de la laïcité.

La définition originelle de la laïcité

Le terme de « laïcité » a été inventé à la fin du XIXe siècle, en France. Le philosophe Ferdinand Buisson, alors adjoint du ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, qui a laïcisé l'école publique, en donne une large définition en 1883. Dans une sorte de toile de fond, il prend un point de départ historique non déterminé où existent ***« la confusion de tous les pouvoirs et de tous les domaines »*** et la ***« subordination de toutes les autorités à une autorité unique, celle de la religion »***. Le décor ainsi planté, Buisson indique que, ***« par le lent travail des siècles »***, diverses institutions (administration, armée, justice…) se sont distinguées les unes des autres et progressivement affranchies d'une ***« tutelle étroite »*** de la religion. Dans ce processus de laïcisation, la laïcité survient, selon notre auteur, avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. On ne saurait mieux dire que la laïcité et la démocratie sont liées, qu'une laïcité autoritaire n'est pas une véritable laïcité.

Buisson donne quatre caractéristiques de la laïcité. Deux concernent l'Etat : ***« L'Etat laïque, l'Etat neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique »***. Mais la neutralité de l'Etat et son indépendance, sa séparation d'avec la religion ne sont pas des fins en soi.

Leurs finalités concernent l'égalité la liberté des citoyens : ***« l'égalité de tous les Français devant la loi »*** par ***« l'exercice de tous les droits civils désormais assurés en dehors de toute condition religieuse » ; « la liberté de tous les cultes »***, indépendants de l'Etat, gérant eux-mêmes leurs propres affaires. Buisson termine en affirmant qu'avec la laïcisation de l'école publique, la France est devenue la ***« société la plus laïque d'Europe »***. Il estime donc que d'autres pays européens sont également laïques, quoiqu'à un degré moindre. Et que certains pays, hors d'Europe, le sont davantage que la France. L'auteur principal de la loi de séparation française des Eglises et de l'Etat (1905), Aristide Briand, en cite une demi-douzaine.

Ainsi les pères fondateurs de la laïcité française n'ont jamais eu une vision nationaliste d'une laïcité qui serait une « exception française ». Un siècle plus tard, cette idée de la valeur universelle de la laïcité a été reprise par une ***Déclaration internationale sur la laïcité au XXIe siècle***, signée par 248 universitaires de 30 pays.

Une déclaration internationale sur la laïcité

Ce texte commence par affirmer ***« la liberté de conscience »*** qui implique ***« la liberté d'adhérer à une religion ou à des convictions philosophiques »*** non religieuses et le ***« respect par l'Etat, dans les limites d'un ordre public démocratique*** […] ***de l'autonomie des religions et des convictions »***. Ensuite, ***« pour que les Etats soient en mesure d'assurer un traitement égal des êtres humains et des différentes religions et convictions »***, une ***« dissociation de la loi civile et des normes religieuses ou philosophiques particulières »*** est nécessaire. ***« Les religions et les groupes de conviction peuvent librement participer aux débats de la société civile »***, sans ***« imposer a priori des doctrines ou des comportements »***.

Enfin, l'égalité implique ***« qu'aucune discrimination ne soit exercée contre des êtres humains dans l'exercice de leurs droits*** […] ***quelle que soit leur appartenance »*** en fait de religion ou de conviction. Et comme les signataires n'ignorent pas que la culture et la façon de vivre d'un pays, même laïque, restent marquées par des ***« traditions nationales issues de groupes majoritaires »*** (le calendrier, par exemple), ils demandent, notamment pour les ***« groupes minoritaires »***, des ***« accommodements raisonnables »***, sans lesquels ces groupes seraient victimes de discriminations indirectes. Accommodante, la laïcité française l'a été à ses débuts ; ainsi, l'école publique vaque un jour du milieu de semaine (le jeudi, puis le mercredi) pour faciliter la tenue du catéchisme. D'une manière générale, quand la loi a laïcisé l'école publique, le ministre a précisé : ***« la loi de laïcité*** (n'est pas) ***une loi de combat*** (mais) ***une de ces grandes lois organiques qui sont destinées à vivre avec le pays, à entrer dans ses mœurs »*** (Circulaire du 2 novembre 1882).

Revenons à la Déclaration. A partir de ces indications, la laïcité est définie ***« comme l'harmonisation, dans diverses conjonctures socio-historiques et géopolitiques, des trois principes déjà indiqués : respect de la liberté de conscience et de sa pratique individuelle et collective ; autonomie du politique et de la société civile à l'égard des normes religieuses et philosophiques particulières ; non-discrimination directe ou indirecte envers des êtres humains »***. Avec le vocabulaire et les enjeux du XXIe siècle, on retrouve des préoccupations analogues à celles de Buisson. Surtout, la laïcité est présentée, dans les deux cas, comme l'articulation de plusieurs principes (trois ou quatre) ce qui fait d'elle un équilibre entre ceux-ci. ***« La laïcité ainsi conçue***, ajoute la Déclaration, ***constitue un élément clef de la vie démocratique »*** ; elle accompagne ***« l'avancée de la démocratie, la reconnaissance des droits fondamentaux et l'acceptation sociale et politique du pluralisme »*** ; elle n'est ***« l'apanage d'aucune culture, d'aucune Nation, d'aucun continent »***.

Les libertés laïques

La Déclaration continue en énonçant les principaux ***« débats de la laïcité »*** et ***« les défis du XXIe siècle »*** auxquels elle est confrontée. Tout citer déborderait le cadre de cet article. L'essentiel est de récuser une conception répressive de la laïcité à l'égard du religieux. Et, au-delà de cette caricature, il faut clarifier le sens d'une expression par laquelle certains veulent résumer aujourd'hui la laïcité : « la religion, affaire privée ». Cette formule est à la fois exacte et fausse. Elle est pertinente si elle signifie que la religion n'est pas affaire d'Etat, non plus qu'institution publique. Elle est une réalité collective qui doit être validée par les choix personnels (« privés », en ce sens-là) des croyants. Chacun y adhère ou non, de façon personnelle et libre. La laïcité signifie l'absence de religion officielle. Cela n'implique nullement, en revanche, la réduction de la religion à la « sphère privée ». Au contraire, la loi de 1905, par exemple, augmente la liberté des « manifestations extérieures de la religion sur la voie publique » (selon l'expression souvent utilisée dans les débats). La liberté de l'expression publique de la religion est garantie par la loi et les conventions internationales. Les religions peuvent participer aux débats de la société, sans imposer leurs vues *a priori*. Cela fait partie des libertés laïques. La grande distinction de la laïcité n'est pas entre le public et le privé, mais entre le caractère plus ou moins officiel et le caractère volontaire et facultatif de la religion.Face à une conception répressive et falsificatrice de la laïcité, il faut donc insister sur les libertés laïques en sachant que, dans certains domaines, la France prend du retard. Ainsi, Philippe Portier a-t-il fait remarquer, à propos de la bioéthique : ***« alors même qu'elles ont été adoptées dans le cadre d'un régime "confessionnel", les lois danoise ou britannique accordent, en la matière, bien davantage à l'autonomie du sujet que le système français »*** .

la laïcité

Il faudra donc, dès qu'un changement politique interviendra en France, refonder la laïcité. Pour pouvoir le faire, il faudra sortir d'un débat stérile et éviter une confusion. Le débat stérile est la querelle des adjectifs. Certains prétendent qu'ajouter un adjectif à laïcité serait « insulter la laïcité ». Or la Constitution ajoute quatre adjectifs à la République : celle-ci est démocratique, laïque, indivisible et sociale. Insulte-t-elle la République pour autant ? Bien sûr que non… Ce qui n'empêche pas, quand un adjectif est accolé à laïcité, d'examiner quelle orientation on veut ainsi donner à la laïcité. La confusion souvent faite est entre laïcité et sécularisation. La laïcité permet le choix. Suivant le choix que l'on fait, on peut être très religieux (donc, non sécularisé) et vivre tranquillement sa foi dans le respect de l'autre, ou complètement détaché de la religion (donc complètement sécularisé). La laïcité n'impose pas la sécularisation, elle permet au contraire une vie paisible dans une société où les citoyens entretiennent des rapports très différents avec la sécularisation.

Nouvelles questions sur la démocratie

Alain Delcamp -Anne-Marie Le Pourhiet -Bertrand Mathieu - Dominique Rousseau

Derrière la permanence du mot démocratie s'opèrent des transformations profondes. Au coeur de la mutation démocratique, d'abord la place des droits fondamentaux, la montée en puissance du juge. C'est l'objet de la première table ronde.
Par ailleurs la démocratie ne s'exprime plus aujourd'hui seulement par le dépôt d'un bulletin de vote dans l'urne. D'autres formes d'expression des citoyens se développent, notamment par internet, manifestant à la fois une décomposition et une recomposition du corps social. C'est l'objet de la seconde table ronde.
Enfin Slobodan Milacic et Dominique Rousseau nous présentent deux visions très riches mais aussi heureusement divergentes de l'évolution de la notion de " démocratie ".une prothèse dans la tête.

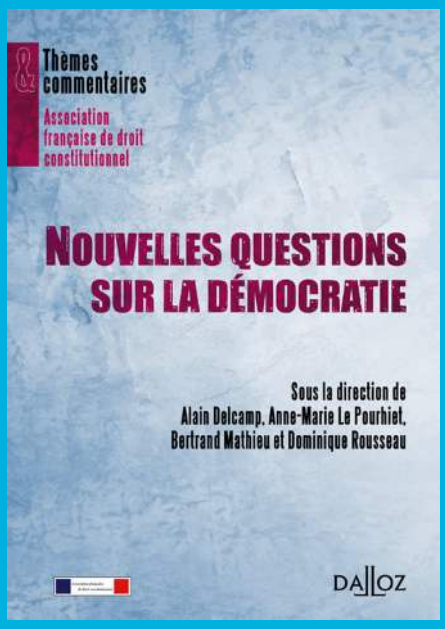

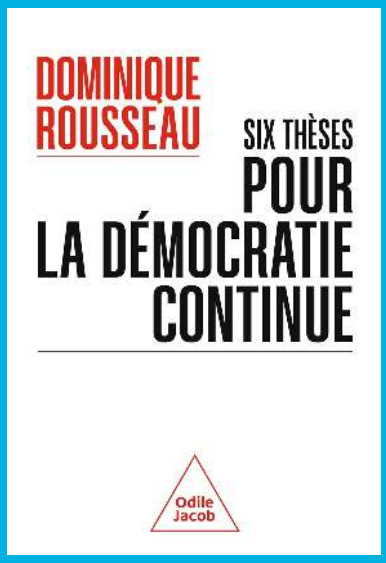

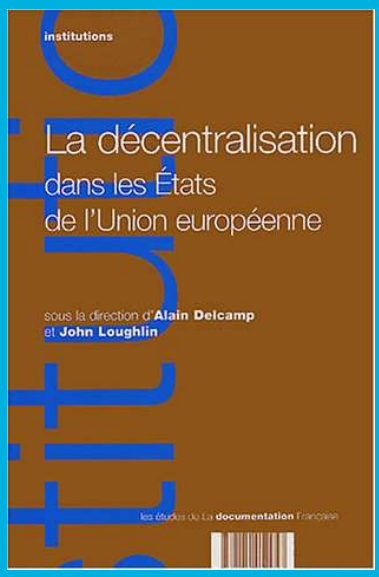

Sommaire :

I - **Droit, justice et démocratie**

- Démocratie et multiplication des droit
- Justice et démocratie
- Démocratie et contre-pouvoirs sociaux -

- **II. Les nouveaux modes d'expression de la démocratie**

- Généalogie des techniques de participation du public

-Démocratie représentative et vote électronique

- Démocratie électronique et droits fondamentaux-- L'apport d'Internet aux mécanismes de participation directe.

- E-démocratie et processus normatif III. Réflexions sur la démocratie
- Démocratie électronique et droits fondamentaux L'éclipse de la démocratie ?
- Des techniques de participation issues d'un seul gène : la démocratie

III. Réflexions sur la démocratie

- L'éclipse de la démocratie ?

- La démocratie ou le vol de La Joconde

Biographie des auteurs
Alain Delcamp:
Anne-Marie Le Pourhiet:
Bertrand Mathieu: Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris I
Dominique Rousseau: Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I

LES EMOTIONS CONTRE LA DEMOCRATIE



Eva Illouz, née le 30 avril 1961 à Fès au Maroc, est une sociologue et universitaire franco-israélienne spécialisée dans la sociologie des sentiments et de la culture. Elle est directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales



EVA ILLOUZ

RESUME

Une enquête sur les leviers émotionnels du populisme. Partout dans le monde, la démocratie se voit attaquée par un populisme nationaliste. Et partout dans le monde, la même énigme : comment des gouvernements qui n'ont aucun scrupule à aggraver les inégalités sociales peuvent-ils jouir du soutien de ceux que leur politique affecte le plus ? Pour comprendre ce phénomène, la sociologue franco-israélienne Eva Illouz affirme qu'il faut s'intéresser aux émotions. Car elles seules ont le pouvoir…

EXTRAITS

Introduction

Le ver dans le fruit

Lors d'une conférence donnée à Vienne en 1967, Theodor W. Adorno fit part à son auditoire de réflexions qui se révèlent étonnamment pertinentes pour notre époque en dépit de tout ce qui la distingue de la sienne[1]. Bien que le fascisme se fût officiellement effondré, avançait-il, nos sociétés restaient un terreau propice à de potentielles mouvances fascistes. Le principal facteur de risque, selon lui, était la tendance, toujours prédominante, à la concentration du capital – laquelle « entraîne toujours la possibilité permanente d'un déclassement de couches sociales qui étaient tout à fait bourgeoises par leur conscience de classe subjective et qui aimeraient fixer leurs privilèges, leur statut social, et si possible le renforcer ». Ce sont précisément ces groupes appartenant à une bourgeoisie menacée de déclassement ou en voie de déclassement, poursuivait-il, qui « tendent encore aujourd'hui à entretenir une haine du socialisme, ou de ce qu'ils appellent le socialisme, c'est-à-dire qu'ils attribuent la responsabilité de leur déclassement potentiel non pas, par exemple, à l'appareil qui le provoque, mais à ceux qui ont eu, au moins selon les conceptions traditionnelles, une attitude critique à l'égard du système dans lequel ils ont jadis détenu leur statut ».

…Raymond Williams, le grand théoricien britannique de la littérature, a forgé l'expression « structures de sentiment » [*structures of feeling*] pour désigner les formes de pensée qui luttent pour s'imposer entre l'hégémonie des institutions, les réactions populaires aux régulations officielles et les textes littéraires qui rendent compte de ces réactions. Une structure de sentiment désigne une expérience aux contours non définis – ce que nous pourrions appeler aujourd'hui un affect, quelque chose qui se situe en deçà d'une signification cohérente. C'est une manière partagée de penser et de ressentir qui influence et qui est influencée par la culture et le mode de vie d'un groupe particulier . La notion de structure laisse également entendre que ce niveau d'expérience a un modèle sous-jacent, ce qui signifie qu'il est systématique. Ces structures peuvent jouer un rôle important en façonnant les identités individuelles et les identités de groupe. La vie politique donne forme à de telles structures de sentiment, qu'elles se manifestent sous la forme de la peur, du ressentiment, du dégoût ou de la fierté nationale, comme nous le verrons dans ce livre. Les acteurs politiques, qui ont un accès direct aux médias et aux programmes éducatifs, excellent à façonner des récits qui confèrent des significations émotionnelles aux expériences sociales.

SOMMES-NOUS EN DEMOCRATIE

NATACHA POLONY



« Sommes-nous encore en démocratie ? Aujourd'hui, le fait même de poser la question est jugé indécent?: les citoyens n'ont aucune raison de se plaindre, eux qui vivent librement, ne sont pas en dictature. Elle paraît même suspecte, comme si s'interroger sur l'état de notre modèle démocratique signifiait en imposer un autre, autoritaire. Voilà à quoi est réduit le débat en France?; la juste mesure est la chose au monde la moins bien partagée. Face à la crise sanitaire et économique, notre vieille démocratie a certes tenu.

Mais on ne mesure pas assez la défiance des peuples, comme si à aucun moment il ne fallait envisager qu'elle pût s'expliquer par le fait que ce serait la démocratie qui aurait joué contre eux. Dès lors que la révolte populaire, dont les Gilets jaunes ont constitué une première manifestation, a éclaté, nous ne pouvons ignorer la crise de la représentation que traverse notre pays?; et devons lancer une révolution raisonnable, pour faire tomber les nouvelles Bastille.



Natacha Polony, née le 15 avril 1975 à Paris, est une journaliste et essayiste française.

LES RENCONTRE DE LA LAICITE

Pierre Rosanvallon

La démocratie, comme la laïcité, propose une manière de vivre ensemble. Refonder la démocratie devient une nécessité, tant elle a été fragilisée. Ses dysfonctionnements nous empêchent de « faire société ». Quels sont les leviers pour y remédier ? Pierre Rosanvallon analyse ce malaise démocratique et propose des solutions : favoriser le pluralisme dans nos institutions, élargir la notion de démocratie ou imaginer un avenir sociétal positif.

Refaire société, c'est remettre la laïcité au cœur de la démocratie.

Pierre Rosanvallon

Pierre Rosanvallon est professeur au Collège de France, où il est titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique. Il est le fondateur et président de La République des idées et créateur de laviedesidées.fr. Pierre Rosanvallon est également l'auteur d'une vingtaine de livres, dont *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France* (Gallimard, 2000), *La Société des égaux* (Le Seuil, 2011) et *Le Bon Gouvernement* (Le Seuil, 2015).



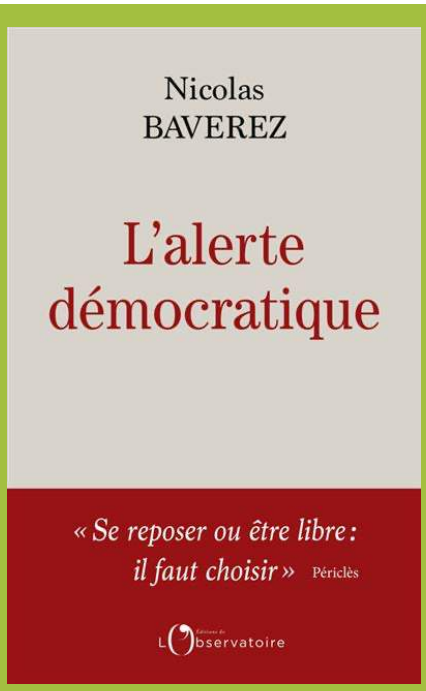



Nicolas Baverez, né le 8 mai 1961 à Lyon, est un haut fonctionnaire, avocat et essayiste français. Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, il est docteur en histoire et diplômé en sciences sociales. Il est un spécialiste de Raymond Aron et Alexis de Tocqueville.

L'alerte démocratique

Nicolas BAVEREZ

RESUME

Et si la démocratie disparaissait sous nos yeux. Impensable ? Pourtant, elle se trouve aujourd'hui en état d'urgence, menacée par ses propres citoyens tentés par la démagogie et l'autoritarisme. Loin de prendre la mesure du danger, nous détournons le regard sur la corruption insidieuse de nos institutions et de notre vie publique. Nous nous rassurons à bon compte en moquant les dirigeants populistes ou en les réduisant à une simple parenthèse qui se refermera vite. L'histoire du xxe siècle nous rappelle que la démocratie est fragile ; qu'à tout moment, l'État de droit et l'esprit de modération sur lesquels elle repose peuvent s'effondrer ; que les régimes liberticides s'installent pour durer. Il est donc grand temps de nous attaquer aux maux qui rongent nos sociétés : la montée des inégalités, le désarroi identitaire, la contagion de la violence. Les nations libres doivent reprendre en mains leur destin. Non par l'emballement des passions protectionnistes ou nationalistes mais par un travail patient pour réengager les citoyens dans la vie publique, conforter les classes moyennes, transformer le capitalisme, répondre aux défis de la révolution numérique et du changement climatique, reconstruire un ordre international. Le seul antidote efficace à la crise de la démocratie, c'est la liberté politique !

Extrait de l'introduction

La liberté à l'épreuve du coronavirus

Dans Le Hussard sur le toit, Jean Giono raconte les aventures d'Angelo Pardi, colonel italien qui, contraint à l'exil pour avoir tué en duel un officier autrichien, part à la recherche de son ami Giuseppe au cœur de l'année 1832, dans une Provence ravagée par le choléra. « Le choléra, explique-t-il, est un révélateur, un réacteur chimique qui met à nu les tempéraments les plus vils ou les plus nobles. » Il en va aujourd'hui de même de l'épidémie de coronavirus qui jette une lumière crue non seulement sur le grand écart des comportements humains – de l'héroïsme à l'irresponsabilité et la lâcheté – mais aussi sur la fragilité des systèmes de soins, les déséquilibres du capitalisme mondialisé, la désintégration des sociétés, l'insuffisance des capacités de gestion des crises et les nouveaux rapports de force dans le monde du XXIe siècle. Comme toute grande crise, elle accélère les transformations et accroît les écarts entre les individus, les entreprises, les nations et les continents, confortant les plus forts et fragilisant les plus faibles. Elle amplifie enfin la déstabilisation des démocraties, poussant leurs citoyens à sacrifier la liberté à une quête éperdue de sécurité et de protection.

DEMOCRATIES CONTRER EMPIRES AUTORITAIRES

Nicolas BAVEREZ

RESUME

L'invasion de l'Ukraine par la Russie marque l'engagement d'une grande confrontation entre les empires autoritaires et les démocraties, prises elles-mêmes en étau entre les autocrates et les populistes. La guerre, ouverte ou hybride, effectue donc un retour en force. Et elle est là pour durer. Depuis l'effondrement du bloc soviétique, les citoyens des démocraties pensaient que leur sécurité et leur avenir étaient garantis. Les nations occidentales restaient persuadées de la supériorité universelle de leurs valeurs, de leurs institutions, de leurs technologies et de leurs armées. Immense erreur ! 1989, à l'égal de 1918, fut une paix manquée. Comme dans les années 1930, les nations libres n'ont pas voulu voir la dangerosité de leurs ennemis. Dès lors, les régimes autoritaires ont profité des faiblesses de l'Occident pour se renforcer militairement, politiquement et idéologiquement, de la Chine de Xi Jinping à la Russie de Vladimir Poutine. Ces empires partagent une même détestation de la liberté politique. Ils revendiquent la supériorité de leur modèle et entendent faire émerger par la force armée un ordre mondial post-occidental, fondé sur l'arbitraire et la violence. Mais rien n'est perdu. L'agression de l'Ukraine constitue une tragique mais salutaire mise en garde. Les démocraties conservent d'immenses ressources pour résister, à condition de surmonter leurs crises intérieures et de s'unir autour de la défense de leurs intérêts et de leurs valeurs.

L'Occident doit reprendre conscience de son héritage et de son unité pour déjouer les menaces des empires autoritaires. L'heure n'est pas à la déploration, mais à la mobilisation pour sauver la liberté.

INTRODUCTION

Le douloureux réveil des somnambules

Durant trois décennies, les citoyens des démocraties se sont endormis le coeur léger en pensant que leur sécurité et leur avenir étaient garantis. Certes, l'histoire s'était remise en route depuis le début du xxie siècle et la violence avait brisé nombre des chaînes qui avaient été mises en place pour tenter de la contrôler. Certes, l'Occident, cédant à la démesure et se pensant sans rival, enchaînait les revers, perdant successivement le contrôle de l'ordre mondial à partir de 2001, du capitalisme mondialisé avec le krach de 2008, du fonctionnement de ses institutions et de la paix civile avec la poussée populiste.



Nicolas Baverez, né le 8 mai 1961 à Lyon, est un haut fonctionnaire, avocat et essayiste français. Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, il est docteur en histoire et

